



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

02 OCT. 2024

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 24 septembre 2024 (convocation du 12 septembre 2024)**

Aujourd'hui vingt quatre septembre deux mille vingt quatre à 10 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick PAPADATO

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme Géraldine AMOUROUX à M. Patrick BOBET, M. Olivier ESCOTS à M. Patrick PAPADATO, M. Stéphane MARI à Mme Isabelle RAMI, M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT, Mme Brigitte TERRAZA à M. Gérard CHAUSSET

La séance est ouverte

AFFAIRE 2024/05/03P

DECISION MODIFICATIVE N° 1

La décision modificative ci-annexée à la présente délibération porte sur les sections d'exploitation et d'investissement.

1) SECTION EXPLOITATION

Charges de personnel (chapitre 012)

Au BP 2024, METPARK prévoyait une perte, aucun intéressement n'avait logiquement été budgétisé.

Les prévisions 2024 font désormais apparaître un bénéfice. Par prudence, il est donc nécessaire de créditer le compte correspondant au versement de l'intéressement à hauteur du plafond (200.000€).

A ce titre, il convient d'abonder l'article 64782 « Autres charges sociales diverses » d'un montant de 200.000€ (chapitre 012).

De plus, différentes sorties de salariés (démission, licenciement pour inaptitude...) sur l'exercice 2024 vont engendrer des coûts non prévus au BP.

A ce titre, il convient d'abonder l'article 6411 « Salaires, appointements, commissions » d'un montant de 100.000€ (chapitre 012).

Le chapitre 012 est donc augmenté de 300.000€.

Impôt sur les bénéfices (chapitre 69)

Au BP 2024, METPARK prévoyait une perte. Aucun impôt sur les bénéfices n'avait été budgétisé.

Par prudence et afin d'anticiper un éventuel impôt sur les sociétés qui pourrait être dû au titre de l'exercice 2024, il est nécessaire de créditer ce compte.

A ce titre, il convient d'abonder l'article 6951 « Impôts sur les bénéfices » d'un montant de 200.000€ (chapitre 69).

Le chapitre 69 est donc augmenté de 200.000€.

Impôts (chapitre 011)

Dans le cadre du contrôle fiscal, une analyse des surfaces des parkings déclarées, fait apparaître une sous-évaluation depuis de nombreuses années du montant des impôts fonciers qui fera l'objet d'une régularisation. Par prudence, il est nécessaire d'abonder l'article 635111 « Cotisation Foncière des Entreprises » à hauteur de 460.993,63€ (chapitre 011).

Le chapitre 011 est donc augmenté de 460.993,63€.

Régularisations à la demande de l'agent comptable

Des opérations de clôture de l'exercice 2023 ont été comptabilisées dans HELIOS, outil comptable de la DGFIP, en tant que mandats ordinaires au lieu de mandats de rattachement, rendant l'extourne impossible sur l'exercice 2024.

Afin de régulariser cette anomalie bloquante pour la Trésorerie, il convient :

- d'abonder l'article 6518 « Autres » d'un montant de 300.000€ (chapitre 65)
- d'abonder l'article 6718 « Autres charges exceptionnelles gestion » d'un montant de 300.000€ (chapitre 67)

Les chapitres 65 et 67 sont donc respectivement augmentés de 300.000€.

Excédent d'exploitation reporté de N-1

Le montant reporté de l'excédent de fonctionnement N-1 au budget primitif était erroné à la suite d'une inversion de chiffre (13 557 020,70 € au lieu de 13 557 202,70€).

Il convient d'abonder l'article 002 « Excédent d'exploitation reporté de N-1 » à hauteur du différentiel soit 182€ (chapitre 002).

Synthèse des opérations sur la section fonctionnement :

DEPENSES EXPLOITATION						
Chapitre	Libellé chapitre	RAR N-1	BP 2024	Total BP 2024	DM 1	Total BP 2024 après DM 1
011	Charges à caractère général	2 112 528,51	10 818 961,08	12 931 489,59	460 993,63	13 392 483,22
012	Charges de personnel	0,00	8 935 297,77	8 935 297,77	300 000,00	9 235 297,77
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 070,00	440 275,00	442 345,00	300 000,00	742 345,00
66	Charges financières	0,00	100,00	100,00	0,00	100,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	351 000,00	351 000,00	300 000,00	651 000,00
68	Dotation aux provisions et dépréciations	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00
69	Impôt sur les bénéfices	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00
Total dépenses réelles d'exploitation		2 114 598,51	22 365 633,85	24 480 232,36	1 560 993,63	26 041 225,99
023	Virement à la section d'investissement	0,00	10 013 844,95	10 013 844,95	0,00	10 013 844,95
042	Opérations ordre transfert entre sections	0,00	6 643 000,00	6 643 000,00	0,00	6 643 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	16 656 844,95	16 656 844,95	0,00	16 656 844,95
TOTAL		2 114 598,51	39 022 478,80	41 137 077,31	1 560 993,63	42 698 070,94

RECETTES EXPLOITATION						
Chapitre	Libellé chapitre	RAR N-1	BP 2024	Total BP 2024	DM 1	Total BP 2024 après DM 1
013	Atténuations de charges	0,00	670 000,00	670 000,00	0,00	670 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	24 995 479,61	24 995 479,61	0,00	24 995 479,61
73	Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	55 742,57	55 742,57	0,00	55 742,57
76	Produits financiers	0,00	727 800,00	727 800,00	0,00	727 800,00
77	Produits exceptionnels	0,00	143 500,00	143 500,00	0,00	143 500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00
Total recettes réelles d'exploitation		0,00	26 632 522,18	26 632 522,18	0,00	26 632 522,18
042	Opérations ordre transfert entre sections	0,00	2 508 346,06	2 508 346,06	0,00	2 508 346,06
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes d'ordre d'exploitation		0,00	2 508 346,06	2 508 346,06	0,00	2 508 346,06
TOTAL		0,00	29 140 868,24	29 140 868,24	0,00	29 140 868,24

Résultat				-11 996 209,07		-13 557 202,70
002 Resultats exercices antérieurs				13 557 020,70	182,00	13 557 202,70
Total de la section d'exploitation				1 560 811,63		0,00

2) SECTION INVESTISSEMENT

Le MGP prévoit des récupérations d'avances qui doivent être comptabilisées à l'article 2315 (chapitre 041) respectivement en dépense d'investissement et recette d'investissement.

Dès 2024, dans le cadre des travaux sur le parking Gambetta, des récupérations d'avance doivent être effectuées.

A ce titre, il convient d'abonder :

- En recette d'investissement, l'article 238 « Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles » d'un montant de 500.000€ (chapitre 041)
- En dépense d'investissement, l'article 2315 « Installation, matériel et outillage technique » d'un montant de 500.000€ (chapitre 041)

Synthèse des opérations sur la section investissement :

DEPENSES INVESTISSEMENT						
Chapitre	Libellé chapitre	RAR N-1	BP 2024	Total BP 2024	DM 1	Total BP 2024 après DM 1
20	Immobilisations incorporelles	66 094,92	88 550,00	154 644,92	0,00	154 644,92
21	Immobilisations corporelles	147 668,13	315 452,31	463 120,44	0,00	463 120,44
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 048 570,60	12 889 459,99	13 938 030,59	0,00	13 938 030,59
Total dépenses d'équipement		1 262 333,65	13 293 462,30	14 555 795,95	0,00	14 555 795,95
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	3 331 261,91	3 331 261,91	0,00	3 331 261,91
18	Compte de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participation et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
Total dépenses financières		0,00	4 331 261,91	4 331 261,91	0,00	4 331 261,91
45	Opérations pour le compte d'un tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	2 508 346,06	2 508 346,06	0,00	2 508 346,06
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00
Total dépenses d'ordre d'investissement		0,00	2 508 346,06	2 508 346,06	500 000,00	3 008 346,06
TOTAL		1 262 333,65	20 133 070,27	21 395 403,92	500 000,00	21 895 403,92
RECETTES INVESTISSEMENT						
Chapitre	Libellé chapitre	RAR N-1	BP 2024	Total BP 2024	DM 1	Total BP 2024 après DM 1
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Reserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participation et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour le compte d'un tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement à la section d'exploitation	0,00	10 013 844,95	10 013 844,95	0,00	10 013 844,95
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	6 643 000,00	6 643 000,00	0,00	6 643 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00
Total recettes d'ordre d'exploitation		0,00	16 656 844,95	16 656 844,95	500 000,00	17 156 844,95
TOTAL		0,00	16 656 844,95	16 656 844,95	500 000,00	17 156 844,95
Résultat				-4 738 558,97	-4 738 558,97	
002 Resultats exercices antérieurs				4 738 558,97	4 738 558,97	
Total de la section d'investissement				0,00	0,00	

Les dépenses imprévues restent inchangées et respectent désormais le plafond de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement.

Conformément à l'article L2224-1 du CGCT, cette décision modificative est volontairement déséquilibrée pour rétablir le strict équilibre entre les recettes et les dépenses.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter la décision modificative n° 1 du SPIC Stationnement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 24 septembre 2024

Pour expédition conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Duprat', written over a horizontal line.

Christophe DUPRAT